



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Frais de transport

Question écrite n° 49924

Texte de la question

M. Jean-Pierre Balligand appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des artisans taxis. Un projet de réforme des transports sanitaires vise en effet à réserver aux seuls véhicules sanitaires légers le transport de malades assis. Les artisans taxis s'inquiètent de cette éventuelle mesure d'autant qu'une partie importante de leur chiffre d'affaires dépend de cette activité. D'autre part, ils précisent que le coût des transports en taxi est généralement moins élevé que celui des VSL, et que le niveau de compétence des conducteurs de taxis et de VSL est identique puisque la formation des nouveaux conducteurs de taxi comprend l'acquisition d'une compétence aux premiers secours. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer quelles mesures il compte prendre pour que les artisans taxis puissent poursuivre cette activité.

Données clés

Auteur : [M. Balligand Jean-Pierre](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49924

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1498